



Partie

1. Présentation du territoire

La Réunion est une **île volcanique de l'Océan Indien**, appartenant à l'Archipel des Mascareignes. Elle se situe à environ 700 km à l'est de Madagascar et à 200 km au sud-ouest de l'île Maurice. Territoire de 2 512 km² inhabité jusqu'en 1665, il compte désormais, trois siècles et demi plus tard, plus de 850 000 habitants (Source : INSEE, 2020).

Administrativement, la Réunion est à la fois une **région d'outre-mer** et un **département d'outre-mer français**. Elle est également une **Région Ultra Périphérique (RUP)** de l'Union Européenne, c'est-à-dire qu'elle fait partie de l'Union Européenne bien que non située sur le territoire européen (au même titre que la Guyane, les Antilles Françaises, les Açores, Madère et les îles Canaries).

1.1. La population

La répartition de la population sur l'île :

La répartition de la population sur l'île est caractérisée par d'importants contrastes de densité, et peut être séparée en trois zones distinctes :

- **la frange côtière (de 0 à 400 m d'altitude), densément peuplée : elle regroupe 80 % des habitants de l'île ;**
- **les Hauts, peu peuplés : seulement 20 % des habitants vivent au-dessus de 400 m d'altitude ;**
- **les zones inhabitées, couvrant la moitié de la superficie de l'île.**

La population réunionnaise s'est préférentiellement installée sur le littoral et les mi-pentes : la plupart des **activités économiques et de vie** y sont concentrées, engendrant alors des pressions multiples et croissantes sur les milieux et le patrimoine naturel. Parallèlement, certains territoires souffrent **d'enclavement**. Il s'agit en particulier des Cirques de et certaines régions des Hauts.

La densité de population :

Avec une **densité de 341 habitants/km²** (2017), La Réunion est l'un des départements français les plus denses derrière les départements métropolitains d'Île-de-France, du Rhône, des Bouches-du-Rhône et du Nord, et à un niveau équivalent à celui de la Martinique et de la Guadeloupe.

En raison d'un **territoire difficilement aménageable** en raison du relief et du littoral, seul 40 % du territoire est aménageable (Source : Schéma d'Aménagement Régional (SAR)). De plus, la **démographie globalement croissante** et la **densité de population** sont importantes dans le département.

De ce fait, l'aménagement de l'île nécessite une prise en compte cohérente **des contraintes naturelles** et des **risques** présents sur le territoire.

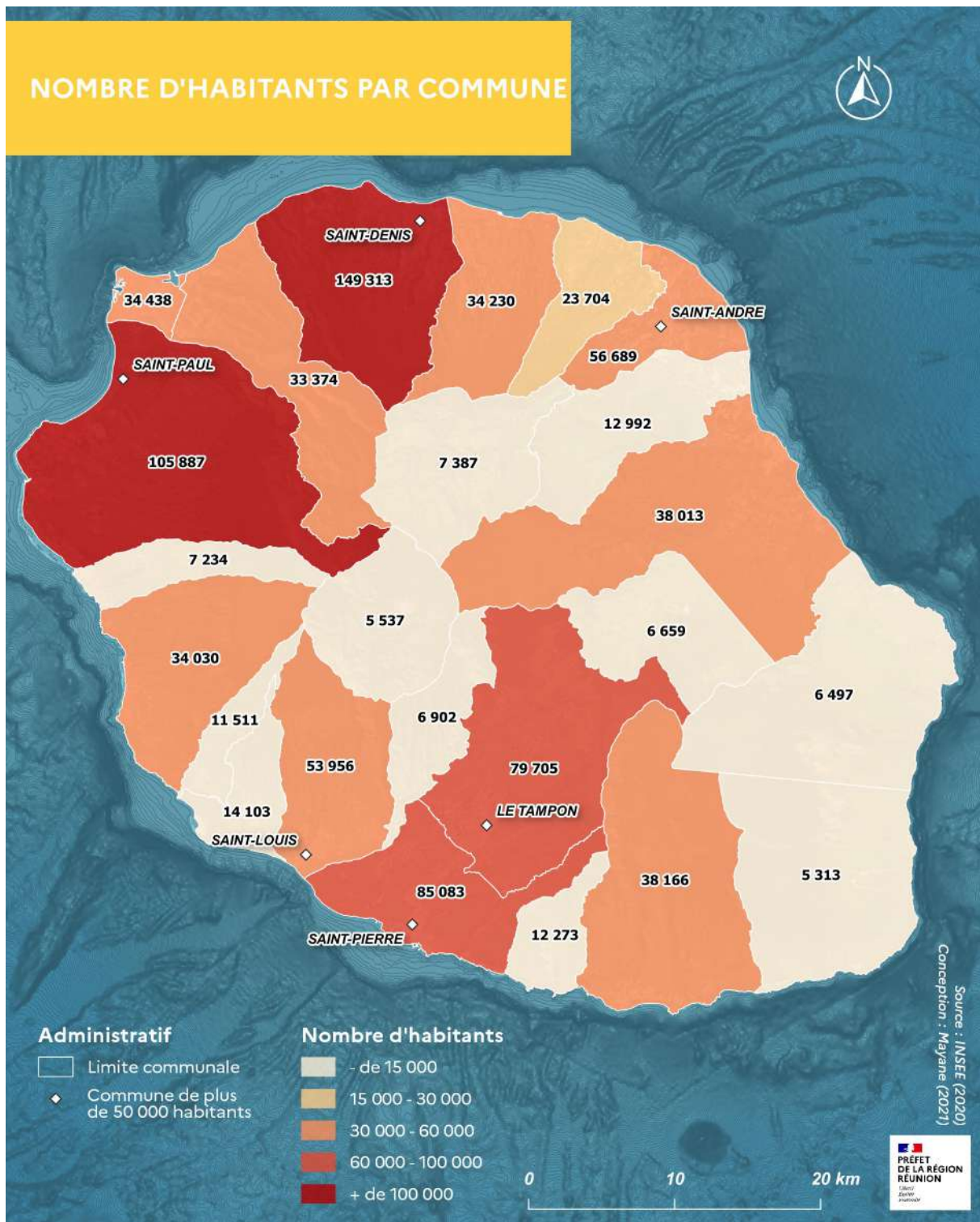


Illustration 18 : Carte de la répartition de la population à La Réunion.

1.2. L'aménagement du territoire

1.2.1. L'urbanisation

Environ **65 % de la population de l'île** est considérée comme **urbaine**. À La Réunion, l'urbanisation gagne environ **500ha supplémentaires tous les ans**. Tous les dix ans, la tache urbaine croît donc d'environ 20 %, principalement au détriment des zones agricoles et naturelles. Si les densités de population sont importantes en raison de la taille du département, l'espace occupé par les habitations reste quant à lui relativement faible, de l'ordre de **10 à 12 logements par hectare**. La très grande taille et l'hétérogénéité des communes réunionnaises font qu'elles se composent presque toutes d'une partie urbaine et d'une partie rurale. De manière générale, l'urbanisation de l'île est composée à **75 % d'habitations individuelles diffuses** (Source : Schéma d'Aménagement Régional (SAR)).

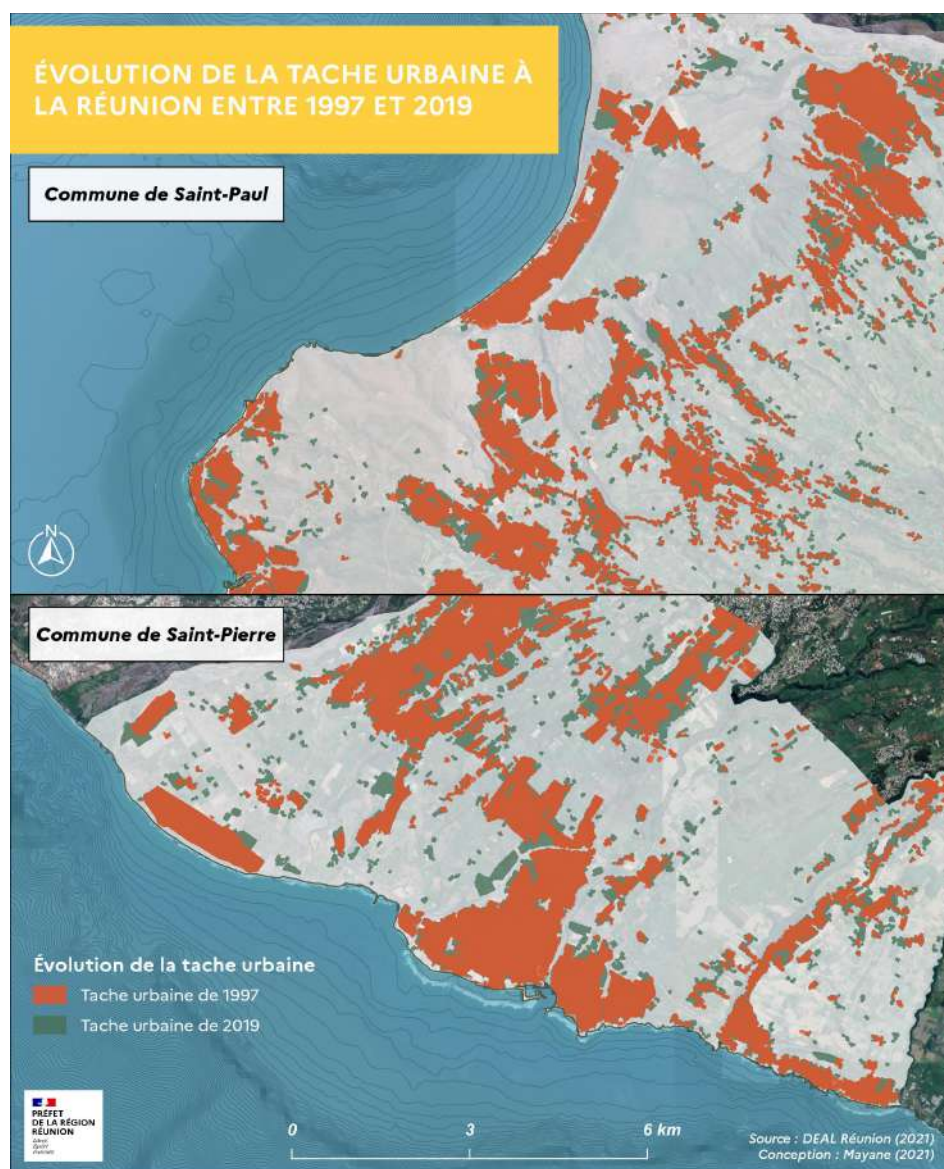


Illustration 19 : Évolution de la tache urbaine entre 1997 et 2019.

1.2.2. Les enjeux économiques

Les impacts des risques majeurs sur les enjeux économiques peuvent être regroupés en deux catégories : les **impacts directs** (destruction de constructions, d'infrastructures, de ressources naturelles, etc.) et les **impacts indirects** (pertes d'activités, tourisme en baisse, dégradation de la biodiversité et du patrimoine naturel, etc.).

Depuis la départementalisation en 1946, l'économie de La Réunion s'est considérablement transformée et possède aujourd'hui un **tissu économique dynamique et varié**.

IMPORTANT :

→ Le tissu économique réunionnais est composé de **57 124 entreprises** en 2017 dont 43,8 % de services marchands. Le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration occupent la 2ème place avec 33,6 % du total. 7 582 entreprises ont été créées en 2018, dont 51,2 % dans les services marchands et 32,9 % dans le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration (Source : INSEE, 2020).

Plusieurs secteurs économiques peuvent être directement ou indirectement impactés en cas d'incident lié à un phénomène naturel ou technologique majeur :

Les activités de services :

Les **services marchands** (qui comprennent notamment l'économie numérique, les transports, le tourisme, les services à la personne et aux entreprises) créent **39 %** de la richesse de l'île et les **services non marchands** (santé, éducation, action sociale) représentent **35,9 %** de cette valeur ajoutée.

Les autres secteurs d'activités :

Les autres secteurs contribuent à la création de valeur à hauteur de : **12,1 %** pour le commerce, **5,4 %** pour le BTP, **4,4 %** pour l'industrie, **2,5 %** pour l'énergie et **1,5 %** pour l'agriculture et la pêche (**1,5 %**).

Les infrastructures :

De par son insularité et ses activités touristiques, La Réunion est dépendante de l'efficacité de son système de transport comportant réseaux routiers, ports et aéroports. Ces réseaux de transports, au même titre que les autres équipements publics (relais, transformateurs EDF, antennes radios, etc.) sont particulièrement exposés aux différents risques.

Sur l'île, **les transports par route assurent l'essentiel des déplacements des personnes et des biens**, car il n'y a ni réseau ferroviaire, ni voie navigable. Les déplacements au centre du département sont ralentis par les reliefs élevés et accidentés.

L'essentiel du linéaire routier longe la côte (RN 1) pour faire le tour de l'île. Une route transversale permet de relier Saint-Benoît à Saint-Pierre par les hautes plaines : il s'agit de la RN 3. La route des Tamarins relie Saint-Paul à l'Étang-Salé sur 34 km.

Pour les liaisons extérieures, les marchandises circulent par **bateau ou par avion**. C'est à partir de la ville du Port que les transits maritimes s'effectuent. Concernant le trafic aérien, il est assuré au départ de 2 aéroports : **l'aéroport international de Roland Garros à Sainte-Marie** et celui de **Pierrefonds à Saint-Pierre**, voué aux vols régionaux.

Une défaillance dans ce système de transport (destruction d'un pont, route bloquée, port ou aéroport fermé par exemple) peut **empêcher l'accès à l'île, impacter les déplacements internes** (d'une commune à une autre) et **complexifier les interventions des services de secours**. En cas de difficulté au niveau des équipements portuaires et aéroportuaires, les activités touristiques, l'alimentation du département en carburant, en denrées alimentaires et en autres produits de première nécessité sont directement impactées.

À titre d'exemple, le réseau routier est **fréquemment soumis aux risques naturels** : cyclones et vents forts, inondations, mouvements de terrain, houles, coulées de lave, etc. La route du littoral, axe économique essentiel, peut être fortement perturbée par la survenue de chutes de blocs/glissements de terrains. De même, entre Sainte-Rose et Saint-Philippe, le réseau routier est potentiellement soumis au risque volcanique.



Illustration 20 : Carte des infrastructures de transport à La Réunion.

1.3. Le patrimoine naturel

L'île de La Réunion bénéficie d'un patrimoine environnemental exceptionnel :

- **la flore** est constituée de 40 000 ha de forêts primaires (soit 16,5 % de la surface de l'île) dont 225 espèces végétales sont endémiques, c'est-à-dire n'existant nulle part ailleurs dans le monde ;
- **la faune** compte 10 espèces de vertébrés endémiques, ce qui représente moins de la moitié des espèces décrites par les premiers occupants de l'île. Elles sont pour la plupart actuellement menacée. Les récifs coralliens s'étendent sur 25 km de long, en ceinture discontinue allant de Boucan Canot à Saint-Pierre ;
- **les paysages remarquables** que constituent les hauts et notamment les cirques sont uniques au monde de par leurs reliefs si particuliers et leur biodiversité. Les pitons, cirques et remparts sont classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis 2010.

✦ Environnement et risques majeurs :

Le patrimoine environnemental peut être directement menacé par les risques naturels ou technologiques majeurs. Les aléas climatiques impactent l'environnement : cyclones et vents forts peuvent dévaster les forêts et le littoral (fortes houles), les feux de forêt menacent la végétation de l'île, etc. Les aléas anthropiques tels que les accidents technologiques représentent également une menace potentielle sur l'environnement.

✦ La Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) :

Comme la majorité des collectivités d'Outre-mer, **le patrimoine naturel de La Réunion est particulièrement vulnérable** en raison de l'insularité du territoire. Cette caractéristique, à l'origine de la présence de nombreuses espèces endémiques, confère au territoire une sensibilité forte aux menaces (pollutions, dégradation et destruction d'habitats, espèces exotiques envahissantes, impacts du changement climatique). Or la densité de population et les besoins de développement des aménagements qui en découlent nécessitent de réfléchir et de planifier ces aménagements en fonction d'un diagnostic écologique partagé. C'est de cette logique de planification et de réflexion qu'a découlé la création de la SRB.

Pour répondre de manière plus spécifique aux enjeux écologiques majeurs à La Réunion, le SRB 2013-2020 se compose de trois documents :

- la **Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB)**, document « maître » qui couvre l'ensemble des thématiques ;
- la **Stratégie de Conservation de la Flore et des Habitats à La Réunion (SCFHR)**, traitant des volets « flore » et « habitats naturels » terrestres ;
- la **Stratégie de lutte contre les espèces invasives à La Réunion** et son **Plan Opérationnel de Lutte contre les Invasives (POLI)**, spécialement dédiés à la thématique des espèces exotiques envahissantes.

✦ L'Office Français de la Biodiversité (OFB) :

L'OFB a pour objectif de participer à la connaissance du milieu marin, à sa protection et au développement durable des activités marines. Depuis 2017, il a accompagné l'île de la Réunion dans sa démarche de création d'une **Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)**, désormais effective. Ses missions principales sont le suivi, la veille et la mise en valeur de la biodiversité marine et terrestre.

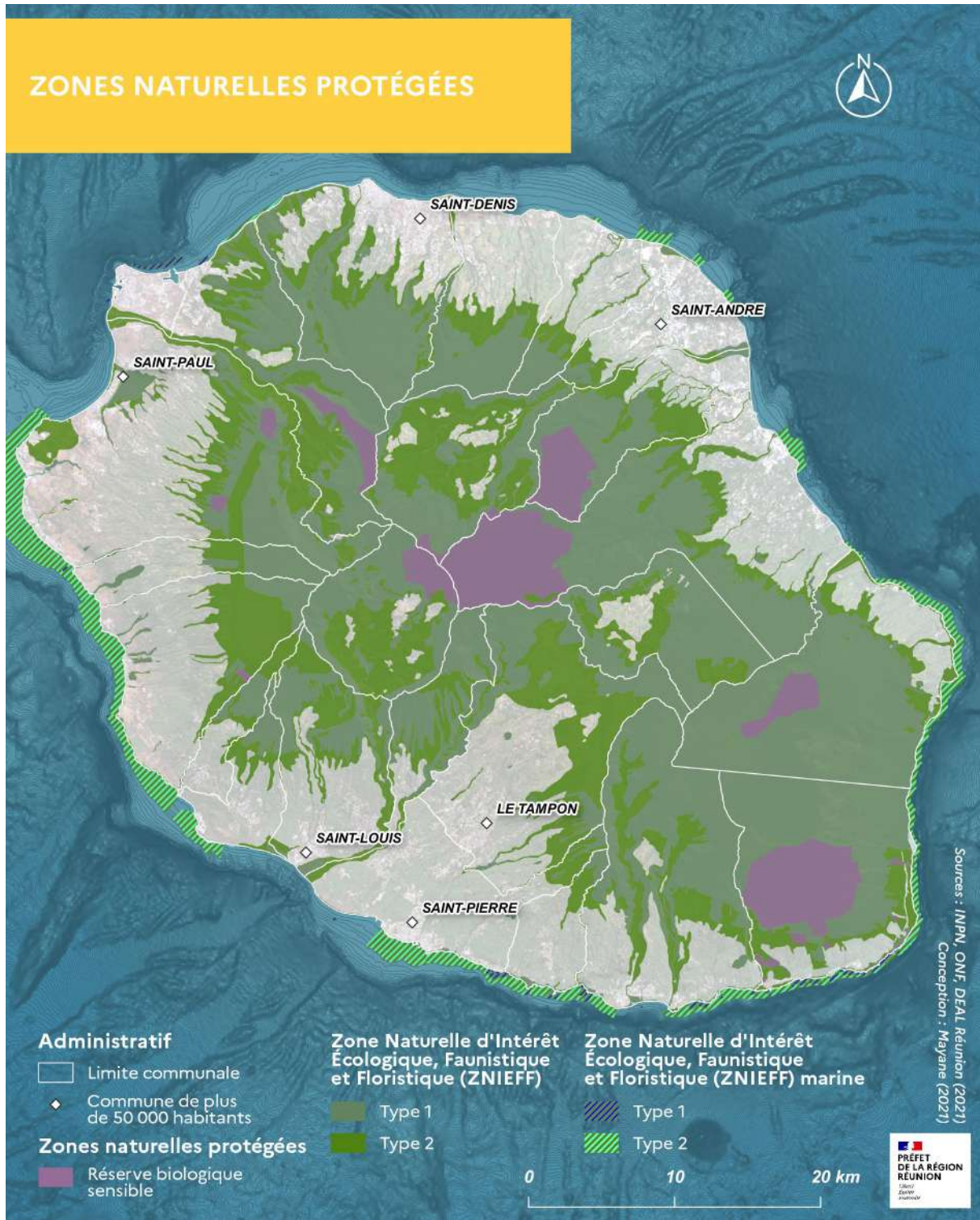


Illustration 21 : Carte des zones naturelles protégées à La Réunion.



Où se renseigner ?

→ **Se renseigner sur le département :**

- DEAL de La Réunion : reunion.developpement-durable.gouv.fr
- Agence d'urbanisme à La Réunion : agorah.com
- Agence de Recherche pour la Biodiversité à La Réunion (ARB) : arb-reunion.fr
- Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) – Cerema : outil2amenagement.cerema.fr